

Le Numéro 10-CENTIMES
BUREAU ET RÉDACTION:
ROUBAIX, Grande-Rue, 53
TOURCOING, rue Carnot, 33

Le Journal du Peuple

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65^e Année - N° 51
VENDREDI
20
Février 1920
Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, ROUBAIX
53, rue Carnot, TOURCOING

Le Message de M. le Président Deschanel aux Chambres

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, 19 février. — Voici le texte du message que le Président adresse au Parlement :
Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,
Il n'est pas de plus haut destin que de servir la France. Je vous rends grâce de m'avoir permis de le servir encore avec vous.
Vous estimez que l'Union Nationale qui nous a aidés à gagner la guerre doit nous aider à gagner la paix; vous avez fait de moi le Président de tous les Français, je le resterai.
A cette heure décisive de l'histoire de la France et de l'histoire universelle, tout ce qui réveillerait d'anciens désaccords serait un crime envers la patrie.
Notre premier devoir est d'établir clairement devant le pays notre situation diplomatique, militaire, économique et financière. Nous ne pouvons construire notre politique d'avenir que sur des données précises. Je fais appel à tout ce que nos Assemblées renferment d'expérience et de lumières pour cet acte de sincérité et de probité morale.
Fortifier l'union de tous les peuples qui ont luté pour le droit et qui, par cela, sont grands, réserver nos liens avec ceux que leurs affinités ou leurs intérêts rapprochent de nous, telle est la première garantie de la paix et la base de cette Société des Nations à laquelle le Traité de Versailles a confié l'exécution de certaines clauses capitales et que nous devons armer de moyens d'action efficaces, afin d'épargner au monde de nouveaux déchirements.
La France veut que le Traité auquel l'Allemagne a donné sa signature soit obéi et que l'agresseur ne lui arrache pas les fruits de ses héroïques sacrifices. Elle entend vivre en sécurité. Aujourd'hui comme hier, notre politique est affaire de volonté, d'énergie et de foi.
Les peuples russes a combattu avec nous pendant trois années pour la cause de la liberté. Puis-je-je, maître de lui-même, reprendre bientôt dans la plénitude de son génie, le cours de sa mission civilisatrice?
La question d'Orient a périodiquement déchaîné la guerre. Le sort de l'empire ottoman n'est pas encore réglé. Là aussi, nos intérêts, nos droits et nos traditions séculaires doivent être sauvegardés.
A l'intérieur comme au dehors, les problèmes de la paix ne sont pas moins ardues que ceux de la guerre. Ils veulent des vertus égales, un travail opiniâtre et, s'il le faut, de nouvelles priations.
Chaque Français doit payer, suivant sa fortune contributive, sa part d'impôt. S'il se dérobe, il commet un acte analogue à celui du soldat qui déserte la tranchée pour quitter le champ de bataille. Le contribuable fera son devoir si on lui expose franchement l'état de nos affaires et ce que la France attend de son patriotisme.
Les problèmes économiques, blé, charbon, transports, change, exigent eux aussi, d'abord une mise au point, puis une méthode suivie et, pour empêcher les crises, la coordination de tous les efforts.
Il faut perfectionner et compléter notre législation sociale, défendre la famille, fonder la nation, prévenir par des mesures équitables les conflits entre le capital et le travail. Ouvrir l'accès de plus en plus rapides des travailleurs des mines et des campagnes à la propriété.
Les populations de nos régions envahies ont cruellement souffert, elles souffrent encore. C'est à elles, en même temps qu'à nos mutilés, à nos veuves et à nos orphelins que doit aller notre plus ardente sollicitude car c'est à leur inflexible patriotisme que nous devons en grande partie notre salut.
L'Alsace et la Lorraine, par leur immuable et pieuse fidélité, sont devenues, aux yeux de l'univers la personnification même du droit. Leur fortune plus haute dans les annales humaines n'est due à un peuple. Nos chères provinces sont pour la France, une admirable école de liberté et de sagesse. Inspirons-nous de leur sensibilité si fine et si profonde, écoutons les battements de leur cœur, et nous ferons tout notre devoir.
J'adresse par delà les mers à notre grande famille coloniale, à tous les enfants adoptifs de la France qu'elle chérit comme ses propres enfants, l'expression de sa tendresse maternelle.
Après les gouvernements et les assemblées que nous avons portés de la guerre, après les grands Français qui ont été nos premiers chefs, nous nous illustrons par nos actions, après nos soldats et nos marins sublimes qu'entourera l'éternelle reconnaissance de la patrie, nous accomplissons notre tâche redoutable.
Gardons en nos âmes cette flamme sacrée qui a rendu la France et la République invincibles et qui a sauvé le monde.

Le Conseil des Ministres est présidé par M. Deschanel

Paris, 19 février. — Le premier Conseil des ministres, sous la présidence de M. Deschanel, a eu lieu ce matin, à 10 heures.
Le président a exprimé au Conseil sa cordiale confiance et lui a donné lecture du message qu'il adresse aux Chambres.
La reconstitution des régions libérées
Le Conseil a examiné les mesures à prendre pour hâter la reconstitution des régions libérées et assurer une coordination complète dans l'action des différents ministères.
Les impôts
Le ministre des finances a fait approuver le projet d'impôts nouveaux, ou de modifications aux impôts existants, qui sera soumis au Parlement.
Le cours des denrées
Le ministre du travail a soumis à la signature de M. Deschanel, un décret instituant et organisant la commission chargée de suivre les variations du cours des denrées et d'étudier leur répercussion sur le prix de la vie.

Choses & Autres

La valisette diplomatique, voilà bien une des dernières conquêtes du modernisme. Une commission américaine vient en effet d'achever, à Villacoublay, un aéro destiné à faire le délicat service de la valise entre l'ambassade de Paris et celle de Varsovie, en passant par Coblenche et Berlin.
Les notes de chancellerie vont devenir des propos en l'air...
Les galetés du « Journal Officiel ». Parmi les déclarations d'associations, nous relevons la constitution, le 11 février, d'un syndicat de pêcheurs à la ligne « l'Ecrivain », siégeant à Viroflay (Seine-et-Oise). C'est, en fait, dans cette notice spéciale qu'on appelle la littérature policière. On y fabriquait, à l'usage de la jeunesse, toutes ces histoires de vols, de cambriolages, de meurtres, d'assassinats, qui, sous des formes variées et à vil prix, se répandaient ensuite dans le peuple, y saillant les imaginations, troublant les cerveaux et corrompant les cœurs. Il faut ajouter que ces notices mal écrites ou, pour mieux dire, pas écrites du tout, introduisaient dans notre langue un abominable jargon étranger qui sentait la boche de la première à la dernière lettre.
« Nick Carter », vous savez bien, « le plus grand détective d'Amérique », et « Nat Pinkerton », son rival, « le plus illustre détective de nos jours », avaient leurs bureaux dans une librairie autrichienne. Et chaque semaine ou chaque mois, ils racontaient leurs aventures et leurs exploits aux bambins de huit à quinze ans qui, échappant à la surveillance trop souvent mal faite des parents, achetaient en cachette des livraisons et des brochures idiotes toujours, criminelles souvent. Pour un sou par semaine, ces malheureux enfants ne pervertissent le goût, l'esprit, le caractère et l'âme. Les industriels austro-boches devaient penser que c'était vraiment pour rien.
Et que dire des familles où traitaient sur les tables des romans imbéciles dans le genre de ceux-ci : « Un assassin mystérieux », « Les Étrangers de New-York », « L'Armée aux enfants », « Le Secret du Cancelli », « Le Policier assassin », et d'autres qui conduisaient toujours le lecteur dans les bas-fonds de la société, dans les cloaques infectes où se vautrent le vice et le crime? Petit à petit, le lecteur finissait par s'habituer aux spectacles de plus atroces et glissait lumineusement insensiblement dans la fange.
Un juge d'instruction n'a-t-il pas écrit : « Un enfant qui fait des journaux dits policiers, sa lecture habituelle, est un futur gibier de potence. Les leçons et les exemples de la famille et de l'école ne seront pas toujours suffisants pour contrebalancer les effets du poison qui s'infiltra lentement dans ses veines avec cette littérature malsaine. Les hommes qui mettent à la portée de la jeunesse des publications pareilles sont des fauteurs. Il faudrait les traduire devant la justice ».
Il est pénible de constater, rien qu'en se promenant sur les boulevards parisiens et dans les grandes artères de nos villes de province, que toute trace de l'invasion allemande d'avant-guerre n'a pas disparu. On vend encore les journaux aux enfants le poison de la littérature policière et les articles particuliers de la débâcle.
Puisse les pouvoirs publics semblent désarmés vis-à-vis des entrepreneurs de démoralisation, ne se trouvera-t-il pas un parlementaire pour demander qu'on donne à la justice le moyen simple et facile d'empêcher lesempoisonneurs de la jeunesse de poursuivre leur œuvre infâme?
On arrête et on condamne à la prison les criminels qui, spéculant sur le vice, vendent aux détraqués des deux sexes, de la morphine ou de l'opium. C'est très bien, mais pourquoi la loi couvre-t-elle de sa protection officielle les fabricants de littérature policière? Pourquoi a-t-on le droit de détenir dans la rue des fabricants de poisons, une allocation? Les stupéfiants qui intoxiquent l'esprit, corrompent le cœur et tuent l'âme de nos enfants?
Maurice Aubert.

L'EMPRUNT DE LA PAIX

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE PARISIENNE
Paris, 19 février. — Les journaux reproduisent l'appel autographe de M. Paul Deschanel en faveur de l'emprunt, qui est ainsi conçu :
« Français, pour sauver la Patrie, vous devez donner votre sang; pour relever les ruines, vous devez donner votre or ».
Tous les organes soulignent les grands avantages de la nouvelle émission et invitent le public à souscrire en masse. Le redressement de notre situation financière et l'amélioration de notre situation économique, dépendent du succès qui précède un emprunt de 500 millions, dont le devoir du bon Français et l'intérêt particulier se confondent.
« Ne pas souscrire, dit l'un qui donne bien la note générale, serait non seulement négliger vos intérêts personnels, mais surtout oublier le sacrifice de nos morts, en laissant leur œuvre inachevée, en refusant à la France les moyens de passer ses heures. »
Dans l'« Excelsior », M. François Marsal exprime son absolue confiance dans le succès.
Dans l'« Echo de Paris », le général de Castelnau invite, en termes élogieux, tous les Français à dénouer leur bas de laine et à ouvrir leur coffre-fort.

LES QUOTIDIENNES

LES EMPOISONNEURS

On sait que la perversion de la jeunesse française entrainé dans le plan de conquête de notre pays. Rien n'avait été négligé pour atteindre ce but. C'est l'Allemagne qui, avant la guerre, inondait la France de ces images obscènes, de ces cartes immorales qui portaient dans leur dessin grossier et leurs couleurs criardes leur infamante marque d'origine.
En 1915, on mit sous séquestre un libraire de Paris de nationalité prussienne qui dirigeait une maison d'édition d'où, pendant tant d'années, sont sorties des publications anonymes qui ont empoisonné nos populations. C'est, en fait, dans cette notice spéciale qu'on appelle la littérature policière. On y fabriquait, à l'usage de la jeunesse, toutes ces histoires de vols, de cambriolages, de meurtres, d'assassinats, qui, sous des formes variées et à vil prix, se répandaient ensuite dans le peuple, y saillant les imaginations, troublant les cerveaux et corrompant les cœurs. Il faut ajouter que ces notices mal écrites ou, pour mieux dire, pas écrites du tout, introduisaient dans notre langue un abominable jargon étranger qui sentait la boche de la première à la dernière lettre.
« Nick Carter », vous savez bien, « le plus grand détective d'Amérique », et « Nat Pinkerton », son rival, « le plus illustre détective de nos jours », avaient leurs bureaux dans une librairie autrichienne. Et chaque semaine ou chaque mois, ils racontaient leurs aventures et leurs exploits aux bambins de huit à quinze ans qui, échappant à la surveillance trop souvent mal faite des parents, achetaient en cachette des livraisons et des brochures idiotes toujours, criminelles souvent. Pour un sou par semaine, ces malheureux enfants ne pervertissent le goût, l'esprit, le caractère et l'âme. Les industriels austro-boches devaient penser que c'était vraiment pour rien.
Et que dire des familles où traitaient sur les tables des romans imbéciles dans le genre de ceux-ci : « Un assassin mystérieux », « Les Étrangers de New-York », « L'Armée aux enfants », « Le Secret du Cancelli », « Le Policier assassin », et d'autres qui conduisaient toujours le lecteur dans les bas-fonds de la société, dans les cloaques infectes où se vautrent le vice et le crime? Petit à petit, le lecteur finissait par s'habituer aux spectacles de plus atroces et glissait lumineusement insensiblement dans la fange.
Un juge d'instruction n'a-t-il pas écrit : « Un enfant qui fait des journaux dits policiers, sa lecture habituelle, est un futur gibier de potence. Les leçons et les exemples de la famille et de l'école ne seront pas toujours suffisants pour contrebalancer les effets du poison qui s'infiltra lentement dans ses veines avec cette littérature malsaine. Les hommes qui mettent à la portée de la jeunesse des publications pareilles sont des fauteurs. Il faudrait les traduire devant la justice ».
Il est pénible de constater, rien qu'en se promenant sur les boulevards parisiens et dans les grandes artères de nos villes de province, que toute trace de l'invasion allemande d'avant-guerre n'a pas disparu. On vend encore les journaux aux enfants le poison de la littérature policière et les articles particuliers de la débâcle.
Puisse les pouvoirs publics semblent désarmés vis-à-vis des entrepreneurs de démoralisation, ne se trouvera-t-il pas un parlementaire pour demander qu'on donne à la justice le moyen simple et facile d'empêcher lesempoisonneurs de la jeunesse de poursuivre leur œuvre infâme?
On arrête et on condamne à la prison les criminels qui, spéculant sur le vice, vendent aux détraqués des deux sexes, de la morphine ou de l'opium. C'est très bien, mais pourquoi la loi couvre-t-elle de sa protection officielle les fabricants de littérature policière? Pourquoi a-t-on le droit de détenir dans la rue des fabricants de poisons, une allocation? Les stupéfiants qui intoxiquent l'esprit, corrompent le cœur et tuent l'âme de nos enfants?
Maurice Aubert.

LA CHAMBRE

LE MESSAGE PRÉSIDENTIEL
LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

Paris, 19 février. — Séance ouverte à 14 h. sous la présidence de M. Raoul Péret.
M. Millerand donne lecture du message présidentiel que les députés écoutent avec attention. Le message est applaudi par toute l'assemblée. La Chambre aborde ensuite son ordre du jour. La Chambre ratifie un certain nombre de nominations dans les Commissions.
L'INTERPELLATION DE M. BARTHOU SUR LA POLITIQUE EXTERIEURE
M. Raoul Péret dit : « J'ai reçu de M. Louis Barthou une demande d'interpellation sur la politique extérieure de notre gouvernement, en particulier à l'égard de la Russie et à l'égard de l'Allemagne. »
« Quel jour le gouvernement propose-t-il pour cette interpellation ? »
Après entente entre M. Millerand et M. Barthou, il est décidé que la date de cette interpellation sera fixée la semaine prochaine, après le retour de Londres du Président du Conseil.
La Crise du Combustible
M. ENGERAND
M. Maës, député du Pas-de-Calais, prend la parole. « Dès le début de l'armistice la production houillère a diminué, parce qu'on n'a pas tout fait pour rentrer, à la mine, les ouvriers qui avaient travaillé avec elle pendant la guerre. M. Maës. — La main-d'œuvre ne manque pas, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des coronades ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays en activité si on les y aide; c'est le vrai moyen de faire baisser le prix du charbon que de faire travailler ces mineurs qui ne peuvent rien faire. (Applaudissements.)
M. LE TROQUEUR REPOND AUX INTERPELLATEURS
M. Le Troqueur, ministre des Travaux publics, monte à la tribune. Il apporte un volumineux dossier.
Le ministre entre de suite dans le fond du sujet. Notre consommation, avant la guerre, était de 65.000.000 de tonnes et notre production de 44.000.000 de tonnes. Nous importions 21.000.000 d'Allemagne. A l'heure actuelle, la consommation est de 70.000.000. Alors que la production de nos mines est tombée, en 1919, à 20.000.000 de tonnes environ.
Tout notre pain portera d'abord sur le développement de notre production afin de ne pas rester tributaires de l'étranger.
M. Le Troqueur, avec une éloquence émue, déclare qu'il n'entre pas dans sa pensée, aucune idée hostile contre un quelconque des facteurs de ce pays.
M. Aufrant, préfet de la Seine, a formé sous sa présidence, un Comité de propagande pour les Départements.
Le Comité adresse un chaleureux appel à la population, signés des plus hautes personnalités : MM. Aufrant, le cardinal Amette, le général Berdoulat, Louis Dausset, sénateur, de Freycinet, le grand rabbin Israël Lévy, Mascaraud, Adrien Oudin, Lucien Poincaré, les députés des sénateurs et députés, les représentants des grandes Associations du commerce, de l'industrie et de la Presse parisienne, etc...
LES GRANDES FRANÇAISES
L'exhumation, à Mayence, du corps de Mlle de Bettignies, de Lille
Mayence, 19 février. — Aujourd'hui a eu lieu en la présence de la famille seule, l'exhumation du corps de Mlle de Bettignies, de Lille, arrêtée par les Allemands en octobre 1915, condamnée à mort en mars 1916.
Sa peine avait été commuée en travaux forcés à perpétuité. Elle mourut des suites de privations et de souffrances en septembre 1918.
Demain aura lieu la cérémonie solennelle du transfert du corps de Mlle de Bettignies qui partira pour la France.

LES ÉLECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES

Paris, 19 février. — M. Deschanel ayant reçu un télégramme de félicitations du Pape Benoît XV, a répondu à celui-ci en le remerciant chaleureusement de ses vœux pour le bonheur de la France.
UNE RÉUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES DÉPARTEMENTS SINISTRÉS au Sénat
Paris, 19 février. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni, aujourd'hui, au Sénat, sous la présidence de M. Hayez, sénateur du Nord. Il a reçu une délégation de la Fédération des Associations départementales des sinistrés. Son président a exposé les inquiétudes qui régnaient au sujet de l'application de la loi des dommages et des avances à faire. Il a donné communication d'un rapport relatif aux tempêtes à apporter aux lois fiscales, en faveur des sinistrés.
M. Despagne a soumis un certain nombre de réformes à accomplir dans la constitution des coopératives de construction.
M. Hayez a fait connaître les résultats des démarches faites près du Président du Conseil et, après intervention de MM. Tourou, Gouge et Loucheur, le groupe a décidé de poursuivre la réalisation de ces demandes, concernant la réorganisation spéciale du Ministère des Régions libérées.
Le groupe a aussi adopté deux vœux, présentés par M. de Lubersac :
Le premier tendant à fixer le prix du pain dans les régions libérées, au prix minimum payé dans les villes du département; le second tendant à permettre aux communes éprouvées des difficultés à recouvrer les frais de ravitaillement de ceux qui étaient sur leur territoire pendant l'occupation de réclamer l'application de la loi du 4 octobre 1919 sur les avances et subventions.
Pour les Régions dévastées
Un beau geste
Stockholm, 19 février. — Le ministre des Affaires étrangères dépose une proposition demandant l'allocation, à la Croix-Rouge, d'un million de couronnes, dont cent mille destinées à soulager la détresse des provinces françaises dévastées.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

DERNIÈRE HEURE

M. Poincaré se réinscrit à l'Alliance Républicaine Démocratique

Paris, 19 février. — L'Alliance Républicaine Démocratique nous communique la note suivante :
M. Poincaré a fait connaître son intention de retrouver un membre de l'Alliance, dont il a été jadis un des plus actifs vice-présidents.

M. Deschanel à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce

Paris, 19 février. — Après s'être rendu au cimetière de Bagneux, où il a déposé une palme sur le monument élevé à la mémoire des morts pour la Patrie, le Président de la République a visité l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. M. Deschanel a été reçu à la porte de la grille par le médecin-chef de l'hôpital.
Le Président a visité successivement les

M. Millerand à la Commission sénatoriale des Affaires étrangères

Paris, 19 février. — La Commission sénatoriale des Affaires étrangères s'est réunie sous la présidence de M. de Selves. La réunion a duré près de trois heures.
La Commission a entendu M. Millerand, qui s'est expliqué sur les questions relatives à l'exécution du traité de paix avec l'Allemagne, notamment en ce qui concerne la livraison des coupables, la fourniture de charbon et le fonctionnement de la Commission des réparations.

L'EMPRUNT DE LA PAIX

Allocation de M. François-Marsal à la Bourse
Paris, 19 février. — M. François-Marsal, ministre des Finances, a prononcé, au cours de sa séance hebdomadaire, l'allocution suivante :
« Les résultats que vous avez obtenus, a-t-il dit, sont un sûr garant de la part que vous prendrez au succès de l'emprunt. Nous l'avons appelé « l'Emprunt de la Paix », il permettra de recueillir une partie des grâces de la victoire et de hâter le retour de la paix économique. Le succès de l'emprunt augmentera la confiance que nous avons en nous-mêmes, donnera confiance au dehors et c'est par là qu'il contribuera à maintenir la paix sociale ».

L'EMPRUNT NATIONAL DANS LES DÉPARTEMENTS

Paris, 19 février. — A l'occasion de l'emprunt national dont les souscriptions viennent

LES FÉLICITATIONS DU PAPE À M. PAUL DESCHANTEL

Paris, 19 février. — M. Deschanel ayant reçu un télégramme de félicitations du Pape Benoît XV, a répondu à celui-ci en le remerciant chaleureusement de ses vœux pour le bonheur de la France.

UNE RÉUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES DÉPARTEMENTS SINISTRÉS au Sénat

Paris, 19 février. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni, aujourd'hui, au Sénat, sous la présidence de M. Hayez, sénateur du Nord. Il a reçu une délégation de la Fédération des Associations départementales des sinistrés. Son président a exposé les inquiétudes qui régnaient au sujet de l'application de la loi des dommages et des avances à faire. Il a donné communication d'un rapport relatif aux tempêtes à apporter aux lois fiscales, en faveur des sinistrés.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.

LA CHAMBRE

LA CRISE DU CHARBON. — Les critiques de MM. Engerand et Maës. — Réponse du Ministre des Travaux publics. — Intervention de M. Lebas, député du Nord. — Vote de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.
LA CRISE DES TRANSPORTS. — L'interpellation de M. Girod. — La suite à vendredi.